

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Lundi 29 juin 2015

Convocation : 23 juin 2015

Présents : Mme BALLANDRAS/ Mrs BERLAND, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, GATEAUD, URCISSIN

Absents : Mmes COSTE, PORNON / Mrs CHARDEAU, TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme BALLANDRAS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Tarif chauffage logement côté mairie

Le logement situé contre la mairie est chauffé grâce à la chaudière aux granulés de bois. Le Conseil Municipal décide de demander une avance sur consommation de 70 euros par mois, relatif au coût du chauffage ; aux locataires de l'appartement ; à compter du 1er juillet 2015.

Une régularisation sera effectuée le douzième mois au prorata des thermies réellement consommées.

II- Taux avancement grade

Le maire informe l'assemblée qu'il appartient, désormais, à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Que ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose de fixer les taux d'avancement de grade à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à 100 %. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

III- Fonds concours voirie 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux 2015 à effectuer sur la voirie communautaire, dépassent l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté de Communes du Charolais, soit un excédent de 5 168 €. Pour réaliser la totalité des travaux, un fonds de concours doit être versé à la communauté de communes.

IV- Répartition FPIC

Le Maire informe le Conseil municipal que le 11 juin 2015, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la répartition dérogatoire libre et a décidé de verser intégralement le montant du FPIC 2015 à la Communauté de communes du Charolais. Ce mode de répartition nécessite une délibération à la majorité simple des conseils municipaux avant le 30 juin 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, **OPTE** pour la répartition « dérogatoire libre » telle qu'adoptée par le Conseil communautaire.

Le FPIC - Année 2015 - sera intégralement reversé à la Communauté de Communes du Charolais.

V- Subvention Amendes de police

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune peut prétendre à une subvention « Amendes de police » pour l'installation du radar pédagogique sur la RD 33 (route de Chalon). Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sollicitent à l'unanimité la subvention relevant du produit des amendes de police dans le cadre de la mise en sécurité des véhicules provenant de la RD 333 (route de Fontenay).

VI- Vote des subventions 2015

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Charolles : 70 €
- A.R.P.A.G.H. Charolles : 70 €
- Papillons Blancs Paray-le-monial : 70 €
- Foyer Socio-Educatif collège de Charolles : 50 €
- Centre Léon Bérard à Lyon : 90 €
- A.D.M.R. de Charolles : 190 €
- Service de remplacement de Charolles : 140 €
- Le Souvenir Français de Charolles : 50 €
- Les Anciens Combattants de Viry : 130 €
- Association Arc en Ciel à Seyssel : 30 €
- Judo Club Charolais : 20 €
- Défi Anthony : 70 €
- Centre d'Etudes des Patrimoines Culturels du Charolais-Brionnais : 25 €
- Club de Foot de Vendennes-les-Charolles : 70 €
- Société de chasse la Saint Hubert : 70 €
- Association d'Animation Culturelle de Viry : 200 €
- Vaincre la mucoviscidose : 40 €

Informations et questions diverses

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal, le projet suivant :

- Travaux de voirie 2015 : voie du « Champ Rousseau » ; voie « Devillard » et renforcement des accotements de la route communale direction Vendennes-les-Charolles, pour un montant de 21 389.50 € HT.

Il propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Département de Saône-et-Loire, dans le cadre de l'aide aux territoires, pour cette opération.

Les conseillers municipaux acceptent cette demande de subvention.

Le Conseil souhaiterait aménager les abords de la salle communale, en 2016, des devis ont été demandés sans réponse à ce jour.